

RIVES DE MOSELLE VOUS ACCOMPAGNE DANS LA COLLECTE DE VOS ENCOMBRANTS

Appelez
pour
recycler



RIVES DE MOSELLE VOUS ACCOMPAGNE DANS LA COLLECTE DE VOS ENCOMBRANTS

La Communauté de Communes Rives de Moselle met à disposition de ses habitants des solutions pour la collecte de leurs encombrants : la collecte en porte à porte sur inscription (2 fois par mois) et la collecte dans les 4 déchèteries du territoire.

COMMENT EST ORGANISÉ LE SERVICE ?

Le service de collecte des encombrants est bimensuel et se fait à la demande.

→ **Les inscriptions doivent se faire au plus tard deux jours avant la date de collecte** (voir planning ci-après). Lors de votre inscription, il vous sera demandé de fournir vos coordonnées complètes, ainsi que le descriptif précis des objets encombrants que vous souhaitez évacuer.

→ **Seuls les déchets qui auront été signalés seront collectés.**

Le nombre d'adresses collectées sera limité pour chaque jour de passage (40 adresses maximum). Les objets encombrants à évacuer devront être présentés de manière visible, sur le trottoir en domaine public la veille au soir de la collecte ou le jour même avant 6h00, heure de démarrage de la collecte.

Il est donc nécessaire de s'inscrire par téléphone auprès de la Communauté de Communes.

Tél. : 03 87 51 77 02.



QUELS SONT LES DÉCHETS CONCERNÉS ?

Les déchets admis dans les objets encombrants sont :

- mobilier d'ameublement : sommiers, matelas, canapés, meubles divers...
- les résidus de bricolage familial : planches de bois, plaques en plexi, lambris, frise, papiers peints...
- objets de dimension importante : palettes, maisonnette pour enfant...
- l'électroménager.

Seulement un ou deux encombrants (objets qui ne rentrent pas dans une voiture) sont acceptés par adresse.

Les déchets interdits

Les ordures ménagères, les déchets dangereux, les déchets amiantés, les déchets verts (gazon, branchages)...



LES DATES DE PASSAGE 2024

5 et 19 mars	6 et 20 août
9 et 23 avril	3 et 17 septembre
14 et 28 mai	8 et 22 octobre
11 et 25 juin	12 et 26 novembre
9 et 23 juillet	10 et 24 décembre